



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 1^{er} juin 2017

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 1^{er} juin 2017

D/2017-009

Aujourd'hui, jeudi 1^{er} juin 2017 à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, BOUILHET, POITREAU et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

A titre de suppléants :

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JAMET, JARTY-ROY, LABORDE, WALRYCK, LIRE et RAUX et Monsieur PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20170601-D2017_009-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2017/009

***Compte Administratif de la Présidente pour
l'exercice 2016 - Approbation***

Madame Régine MARCHAND, Vice-Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour l'exercice 2016 a été arrêté le 31 décembre 2016. Concernant l'exercice 2016, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14. Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC présenté par la Présidente pour l'exercice 2016 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'Administrateur des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

Article 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2016 du budget principal du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	1 489 173,19 €	17 274 433,90 €	18 763 607,09 €
DEPENSES	989 218,17 €	16 341 783,24 €	17 331 001,41 €
Résultat de clôture	+ 499 955,02 €	+ 932 650,66 €	+1 432 605,68 €
Résultat net = résultat cumulé depuis la création de la collectivité	1 814 830,89 €	1 520 790,85 €	3 335 621,74 €

D'où il résulte :

- Un résultat brut de fonctionnement de l'exercice de 932 650,66 € ;
- Et un résultat brut d'investissement de 499 955,02 € ;
- L'excédent global s'élève à 1 432 605,68 €.

Et donc, les résultats nets s'élèvent à :

- Le résultat net de fonctionnement s'élève à 1 520 790,85 € ;
- Le résultat net d'investissement s'élève à 1 814 830,89 € ;
- L'excédent net de clôture pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC s'élève à 3 335 621,74 €.

Adopté :

Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 1er juin 2017

Madame Régine MARCHAND,

Vice-Présidente